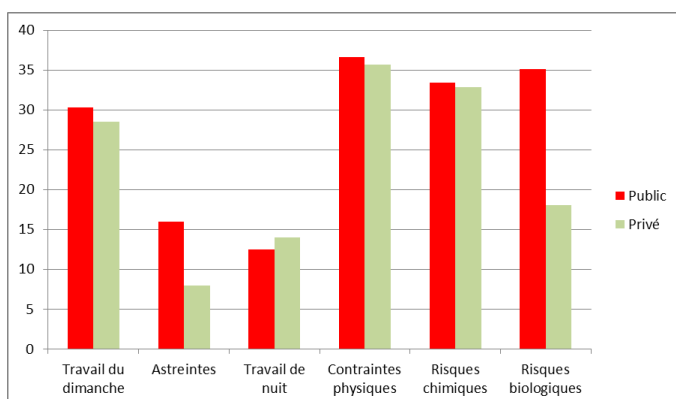


SANTÉ AU TRAVAIL

Quelques vérités sur la réalité du travail des fonctionnaires

- ✚ 30,3 % des agents territoriaux travaillent le dimanche. 28,5% dans le privé
- ✚ 16 % remplissent des astreintes. 8% dans le privé
- ✚ 12,5 travaillent de nuit. 14 % dans le privé
- ✚ 36,6 % des agents territoriaux ont au moins 3 contraintes physiques intenses. 35,7% dans le privé
- ✚ 33,4 % sont exposés à des risques chimiques. 32,8 dans le privé
- ✚ 35,1 % sont exposés à des risques biologiques. 18 % dans le privé



Tous les jours, ce sont des centaines de milliers d'agents qui exposent leur santé pour remplir leurs missions au service de l'intérêt général.

Suite :

Le rapport annuel sur l'état de la fonction publique souligne que 84% des agents territoriaux sont en contact direct avec le public, pour 67% dans le secteur privé. Ils sont pour 54% au contact des populations les plus fragiles et sont de ce fait en première ligne dans la gestion des effets de la crise économique et sociale : cette réalité concourt elle aussi à l'exposition aux risques professionnels et, dans un contexte d'austérité, à la dégradation de leurs conditions de travail.

« La description des expositions aux risques professionnels a fait l'objet de nombreux travaux dans le privé, c'est plus récent dans la fonction publique », dixit le rapport annuel.

La CGT a, de longue date, bataillé pour que les conditions de travail soient traitées dans le cadre des Comités d'Hygiène et Sécurité. C'est enfin acquis avec la mise en place à compter du 4 décembre 2014 de CHSCT, à l'instar du privé, **qui permettra, avec les élus Cgt, de poser la question de l'organisation du travail qui peut conduire à des accidents, des maladies et des souffrances.**

La poursuite des politiques d'austérité ne ferait qu'aggraver la situation actuelle, au détriment de la santé des agents et du service rendu aux usagers. Le syndicat Cgt du conseil général de la Vendée, continuera de lutter pour construire avec les agents des réponses de progrès et gagner des avancées sociales, au bénéfice du service public.